



Contrat du crédit agricole

Par **janko93**, le **05/10/2011** à **13:22**

Bonjour,rrnJe suis au Crédit Agricole, et j'ai souscrit à des contrats tels que assurance tous mobiles, responsabilité civile privée, etc...rnCeux-ci m'ont été renouvelés automatiquement sans me demander mon avis.rnSuis-je en droit de résilier à tout moment ces contrats, sachant que le renouvellement se fait automatiquement.rnMerci pour la réponse que vous m'apporterez, car il s'avère que je n'ai plus besoin de ses services.

Par **cocotte1003**, le **06/10/2011** à **03:00**

Bonjour, tous les contrats d'assurance se renouvellent par tacite reconductible, c'est à dire d'année en année tant que vous n'envoyez pas une demande (par lraR) de résiliation. regardez votre contrat cette lettre doit etre envoyée au mons un mois (à vérifier dans le contrat) avant la date de renouvellement. Sinon vous avez (loi Chatel) un mois à dater de la date d'ugmentation de votre assurance pour envoyer votre LRAR, cordialement

Par **janko93**, le **07/10/2011** à **01:08**

Merci pour la rapidité de la réponse.rnrnAu plaisirrrnJ.J.